

Alsace Destination Tourisme (ADT)

Des fleurs labellisées

PUBLIÉ LE 11/05/2021 | PAR [JEAN-MICHEL HELL](#)

La signature de la convention. © Jean-Michel Hell

À l'occasion du lancement de la campagne de fleurissement, Alsace Destination Tourisme (ADT) et l'agence régionale du tourisme Grand Est ont signé vendredi 23 avril, une convention de coopération dans les serres de Colmar.

0 Réaction

partager

Twitter

Facebook

Google +

Cette convention doit notamment définir les nouvelles modalités de coopération pour la gestion du label « [villes et villages fleuris](#) » en Alsace, concernant l'accompagnement, l'attribution et le conseil pour l'obtention de ce label. Dans une recherche de rationalisation de l'action publique, le jury sera désormais composé à l'échelle de toute l'Alsace, en remplacement des jurys départementaux et régionaux. Ses missions sont définies par sections départementales au sein de la Collectivité européenne d'Alsace, pour respecter les termes du règlement national. « Une seule tournée avec ce jury unique sera ainsi organisée du 19 au 23 juillet 2021. Il visitera les communes qui démarrent dans cette démarche de labellisation et vont vers la première fleur. Il visitera également les communes déjà labellisées avec une, deux ou trois fleurs qui bénéficieront régulièrement d'une visite tous les trois ans. Les communes avec quatre fleurs continueront, elles, à être examinées par le jury national », explique Vincent Debes, conseiller d'Alsace et président délégué d'Alsace Destination Tourisme. Les membres du jury sont des élus locaux, des conseillers régionaux, des professionnels du paysage et de l'environnement, des personnels des espaces verts municipaux ou encore des professionnels du tourisme. « En 2019, l'Alsace comptait 351 communes labellisées (187 dans le Bas-Rhin et 164 dans le Haut-Rhin) qui participent régulièrement au concours qui a été initié dans la région. L'Alsace est une terre fleurie depuis plus de 60 ans et est la destination de nombreux visiteurs. Ce label est un outil d'aide au quotidien pour les communes qui ont là une visibilité. Elles s'engagent également pour le développement durable en visant toujours à mieux intégrer le respect des ressources naturelles dans leurs aménagements paysagers et expressions florales. La protection de la faune et de la flore constitue une priorité notamment par la gestion raisonnée de l'eau, l'adaptation du choix des plantes et le zéro phyto », ajoute Marie-Reine Fischer qui co-préside avec Pierre Bihl, vice-président de la CEA, le jury de fleurissement d'Alsace.

JOURNÉE DU GÉRANIUM, LE SAMEDI 8 MAI

La ville de Colmar, son service des espaces verts et les professionnels de l'horticulture organisait la journée du géranium le samedi 8 mai. Il s'agit d'une journée dédiée au fleurissement des jardins et balcons. Lors de cette journée, le public a eu la possibilité d'acheter, auprès des horticulteurs, des géraniums et autres fleurs de saison. Cette journée s'est déroulée, de 8 h à 13 h au Parc des expositions de Colmar. Le rempotage gratuit des fleurs était proposé sur place par le service des espaces verts de la ville de Colmar, à condition d'apporter ses pots ou jardinières. L'association Flora (association des horticulteurs de Colmar et environs) proposait également une tombola et un atelier de rempotage pour les enfants. Bien entendu, le port du masque était obligatoire sur place, ainsi que le respect des gestes barrières et de la distanciation physique (au moins deux mètres entre deux personnes).

Alsace Destination Tourisme Pro Fleuris, il y a environ 2 semaines

Depuis 1959, le label « Villes et Villages Fleuris » récompense l'engagement des communes pour l'amélioration de la qualité de vie. Il propose un référentiel sur lequel elles peuvent s'appuyer :

- La place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics
- La gestion des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité
- Le développement de l'économie locale et de l'attractivité touristique
- Les actions menées pour intégrer le citoyen au cœur des projets

En Alsace, 350 communes labellisées Villes et Villages Fleuris contribuent à :

- 🌸 la réputation de notre destination, terre fleurie depuis plus de 60 ans,
- 🌸 la qualité de son accueil pour les visiteurs,
- 🌸 la qualité du cadre de vie de leurs habitants.... [Afficher la suite](#)

16 Commenter 5

239 000 plantes sur 5 000 m²

La signature de cette convention s'est déroulée en présence du maire de [Colmar](#), Éric Straumann et de son adjoint Christian Meistermann, en charge de la voirie, espace public, développement durable, espaces verts et milieux naturels. « Colmar est une ville aux quatre fleurs. Elle est labellisée depuis 1986. C'est un élément complémentaire à l'attractivité de la cité dans un contexte sanitaire difficile avec une fréquentation touristique actuellement en berne. Mais, nous ne baissons pas les bras et nous cherchons à garder ce haut niveau de fleurissement », précise Éric Straumann. Il en profite pour rappeler que les serres de Colmar occupent une surface couverte de 5 000 m² permettant de produire environ 239 000 plantes, en serre ou en tunnel. « Nous nous adaptons au changement climatique qui impacte ce que nous ferons demain. Cela concerne nos serres, mais également nos espaces verts et nos arbres. Ces derniers ont par exemple été touchés par la météo capricieuse de cet hiver. Ils sont 350 à être tombés ou en mauvaise santé », souligne Christian Meistermann.

« Le végétal est plébiscité »

Pour sa part, le président du groupement des horticulteurs d'Alsace Paul-André Keller a salué la signature de cette convention après plusieurs mois difficiles. « Ce caractère essentiel de nos productions végétales est important pour tous les acteurs de la filière. Le printemps 2020 a été un cauchemar avec cette crise sanitaire, mais surtout la fermeture de nos entreprises alors considérées comme « non essentielles ». Aujourd'hui, le végétal est plébiscité par les particuliers pour la qualité et l'équilibre de leur vie. Le végétal se positionne comme une réponse à des enjeux climatiques, à la qualité de l'air et au bien vivre ensemble. Le végétal joue son rôle dans la préservation de la biodiversité. Cette convention de partenariat sur le fleurissement est également un outil de promotion du végétal qui, à l'avenir, doit être au cœur des aménagements de l'ensemble des collectivités », conclut Paul-André Keller accompagné de Christian Romain, président du groupement professionnel « [Fleurs et Plantes d'Alsace](#) ».

23 communes avec quatre fleurs

10 communes en Alsace étaient promues aux quatre fleurs en 2019 : Bischheim, Diebolshheim (Grand Prix), Dieffenbach les Woerth, Drusenheim, Hohwiller, Holtzheim, Illkirch-Graffenstaden (Fleurs d'Or 2018), Itterswiller (Fleurs d'Or 2017), Marckolsheim, Mattstall, Bergheim, Colmar, Egusheim, Ensisheim, Guebwiller, Hirtzbach, Hirsingue, Huningue, Masevaux, Mulhouse, Ribeauvillé, Sausheim et Soultzmatt.

Publiez vos **ANNONCES LÉGALES** **NOUVEAU**

À LIRE AUSSI DANS PRATIQUE



Crédit Agricole Alsace Vosges

Des résultats 2020 « utiles pour le territoire »



Relance de la production de pommes...

Des producteurs en quête de matériel ancien



Fleurs et plantes d'Alsace

Planter « utile » pour jardiner au naturel

LES DERNIERS ARTICLES



Crédit Agricole Alsace Vosges

Des résultats 2020 « utiles pour le territoire »



Fédération nationale des producteurs et...

Beaucoup de sujets en marge du concours